Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 [i.e. 56] (1985)

Heft: 6: Rapport d'activité 1985 : de nouveaux défis

Rubrik: Rapport introductif aux budgets et aux comptes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport introductif aux budgets et aux comptes

A. Comptes d'exploitation Budget 1984

C'est lors de l'assemblée générale du 12 novembre 1983, à Delémont, que le budget de l'exercice 1984 a été ratifié dans sa première mouture. Avec les modifications intervenues le 10 novembre 1984, visant pour l'essentiel à l'avancement plus rapide des travaux en vue de la constitution d'une banque des données, l'assemblée générale de Moutier a adopté un budget comprenant un excédent de dépenses de fr. 13 500.-. Ce déficit, qui n'est pas dû à un gonflement des charges ordinaires, est principalement lié à la part du financement de l'exercice 1984 de la banque des données, qui représente un mandat pour une somme totale de fr. 60 000.-, répartis sur deux ans, de juillet 1984 à juin 1986. A ce sujet, on peut se reporter au commentaire paru dans le bulletin no 7/ 1984, p. 143 et suivantes.

Comptes 1984

Il est intéressant de constater que l'ADIJ, dont les perspectives à court et moyen terme se présentent sous les meilleures auspices, parvient depuis 1983 à équilibrer les comptes d'exploitation ordinaires. On peut donc se réjouir du fait que la crédibilité de la gestion de l'association soit retrouvée, bien que la cure drastique administrée ne permette guère de relever les yeux du tableau de bord comportant de nombreux voyants prêts à passer au rouge.

On peut observer avec satisfaction que, dans l'ensemble, les dépenses sont restées à un niveau comparable à celui des exercices précédents. A ce propos, il se justifie néanmoins de relever certains aspects:

- Salaires et charges sociales: les traitements versés n'ont pas été indexés cette année non plus, et la totalité des salaires budgetés n'a pas été payée, ce qu'il conviendra de corriger à l'avenir. Il est à noter par ailleurs que la rétribution du mandat confié à M. Jean-Paul Bovée (sous la rubrique « création d'un poste ») ne comprend pas cette année la part des frais de déplacements, qui a été répercutée sous le poste en question.
- -Loyer: la somme forfaitaire de fr. 5 000.- représente la contreprestation pour les locaux de l'immeuble mis à la disposition de l'association. Ce montant global, qui comprend le loyer de base ainsi que les charges, figure sous forme de produit dans la rubrique «charges et produits de l'immeuble». A ce propos, on peut noter que plus les frais de l'immeuble sont élevés, plus la part du loyer de base diminue, ce qui réduit d'autant les recettes.
- Fourniture et autres frais: seul un effort soutenu a permis de respecter pratiquement l'enveloppe budgétaire. Il est à relever que la politique d'austérité décidée devra être revue sur ce point également, dès que les possibilités financières de l'association le permettront. Ajoutons toutefois qu'une provision de fr. 1 000.- a été constituée grâce à la réserve suffisante qui existait pour certaines fournitures, et ce en vue du

Traitement du Président
Secrétariat et documentaliste
Création d'un poste
Conciergerie
Charges sociales
Jetons de présence
Frais de délégation
Frais de déplacements
Assemblée générale
Loyer
Entretien et réparation du mobilier
Assurances
Electricité des bureaux
Fournitures de bureau
Autres frais de bureau
Ports et taxes CCP
Téléphones
Ouvrages et abonnements
Dons et subventions
Cotisations
Rédaction du bulletin
Impression du bulletin
Impression du complément de l'ann. statistique
Vente des compléments de l'ann. statistique
Cotisations des membres "individuels"
Cotisations des membres "communes"
Cotisations des membres "sociétés"
Cotisations des membres "entreprises"
Abonnements
Annonces publicitaires
Ventes au numéro
Ventes de plusieurs numéros
Dons
Intérêts actifs
Recettes diverses
Subventions
Concours apprentis
Organisation de cours
Etudes et travaux spéciaux
Charges et produits de l'immeuble

C. d'exploi	tation 1983	Budget	1984	C. d'exploi	tation 1984	Budget	1985	Budget	1986
3'891.60		4'600		3'891.60		4'600		4'600	
43'404.70		46'000		44'622.45		48'000		45'000	
		15'000		13'090		30'000		15'000	
1'167		1'200		654		1'200		1'200	
4'602.60		5'000		5'621.40		5'000		6'000	
1'255		1'500		1'662.60		1'500		2'000	
45		100		60		100		500	
6'270.40		6'500		7'767.80		7'000		7'000	
555.70		500		728		500		500	
5'000		5'000		5'000		5'000		5'000	
998.50		400		752.30		900		1'000	
371.70		400		384.60		400		500	
269.20		200		229.20		200		200	
3'682.50		3'500		3'574.40		3'500		3'500	
1'108.95		1'000		1'134.40		1'000		1'000	
2'507.10		2'500		3'234.20		3'000		3'000	
1'614.30		1'500		1'686.30		1'500		2'000	
437.50		500		662.20		500		500	
200		500		300		1'000		1'000	
610		500		570		500		500	
950		1'500		1'587		1'500		1'500	
37'991.20		40'000	1'500	36'757		40'000	6'500	41'000	6'500
						10'000	7'500		
							1'000		
	24'310		25'500		24'120		27'000	1	25'000
	9'560		9'500		9'486.50		9'500	1	9'500
	2'660		2'500		2'590		2'500		2'500
	7'150		7'000		7'050		7'000		7'000
	10'035		10'500		10'008		11'000		10'000
	18'030	-	18'000	-	18'535		20'000		18'000
	320.50	= =	500		773.70		500		500
	4'004.80		7'000		5'815.70		7'000		7'000
	873.20		500		568.20		500		500
	6'574.85		6'000		6'804.60		6'000		6'000
	574.50	1	350		519		350		450
	25'000		25'000		25'000	•	25'000		25'000
6'400	4'728	6'200	5'000	7'040.30	5'134.60	6'200	5'000	6'200	5'000
						-,		2'000	2'000
								30'000	30'000
9'507.80	19'593.40	7'750	19'500	10'259.50	22'009.50	7'750	19'500	7'750	18'500
132'840.75	133'414.25	151'850	138'350	151'269.25	138'414.80	180'850	155'850	188'450	173'450
573.50			13'500		12'854.45		25'000		15'000
133'414.25	133'414.25	151'850	151'850	151'269.25	151'269.25	180'850	180'850	188'450	188'450

remplacement de la photocopieuse qui donnait des signes de faiblesse.

- Frais en rapport avec la publication du bulletin: l'utilisation du micro-ordinateur pour la composition de nos publications n'a pas pu être opérationnelle dans les délais souhaités, ce qui a eu pour incidence de reporter à cette année l'introduction de cette technologie. Des mesures ont cependant été prises pour réduire au maximum les dépenses liées à cette rubrique, représentant près du quart des charges.
- Cotisations et abonnements: l'objectif d'améliorer encore ces postes n'a pas pu être poursuivi. Bien qu'il faille être conscient que de nouveaux créneaux se présentent, il ne faut pas perdre de vue qu'un second souffle exige aussi une pause.
- Intérêts actifs: il est à noter que l'accroissement régulier de ce poste, dû à des placements judicieux, arrive à son terme. Cela est essentiellement dû au fait que les liquidités des fonds libres vont se contracter encore, en raison des prélèvements effectués pour financer le mandat confié en vue de la constitution de la banque des données. Notons que les provisions constituées sur les titres depuis 1981 pour les éventuelles variations de cours sont amplement suffisantes.
- Concours apprentis: il s'agit, du côté des dépenses, des différentes charges comprises dans le cadre de l'organisation du « Concours apprentis 84 », à savoir fr. 5 000.- de prix en espèces, plus des prix en nature, ainsi que les divers frais liés à la mise sur pied de cette manifestation. Du côté des recettes, le financement a été pour l'essentiel assuré par la Loterie Romande dans le cadre du soutien qu'elle apporte ponctuellement aux activités qu'elle souhaite favoriser.

Bilan de clôture 1984

Si on compare les valeurs des bilans 1983 et 1984, on peut faire les constatations suivantes :

- le capital est réduit d'un montant inférieur à la première tranche du financement de la banque des données, à savoir fr. 12 845,45 en lieu et place de fr. 15 000.–, ce qui signifie, en d'autres termes, que les produits ont été supérieurs de fr. 2 145,55 aux charges ordinaires.
- du mandat confié à M. Jean-Paul Bovée, il reste encore à assumer une dépense de fr. 45 000 - au total. Une deuxième tranche de fr. 30 000.- interviendra donc dans les comptes 1985 et une troisième de fr. 15 000 .- sera prise en compte dans ceux de 1986. A ce propos, on peut d'ores et déjà se rendre compte aujourd'hui de la pertinence de la décision prise quant à la constitution de la banque de données de nature économique, financière et sociale. Non seulement le traitement des données, qui ont été en partie récoltées pour la réalisation de l'annuaire statistique qu'elles soient publiées ou non - démontre à tout le moins notre volonté de rayonnement, mais encore, laisse augurer de la possibilité de nous donner les moyens nécessaires pour obtenir de nouvelles recettes.
- si une solution transactionnelle devait intervenir prochainement dans le cadre de la procédure pendante engagée à l'encontre de la SEVA, les fonds libres seraient augmentés dans une proportion intéressante.
- si l'exercice 1983 faisait ressortir que les fonds spéciaux étaient débiteurs des fonds libres de fr. 4 000,45, celui de 1984 voit la situation se renverser: ces mêmes fonds sont cette fois-ci créanciers de fr. 12 024,35. Il est vrai qu'il serait souhaitable que, dans la mesure

BILAN DE CLOTURE

	<u>1983</u> <u>1984</u>		1983		1984	
			ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
Caisse			246.65		205.35	
Compte de chèques postaux			2'675.81		3'974.26	
Carnets d'épargnes DL			62'595.35		34'532.70	
Titres DL			80'000		114'500	
Impôt anticipé Exploitation			2'275.60		1'753.45	
Carnets d'épargnes Fonds spéciaux	13'288.84	12'723.49				
Titres Fonds spéciaux	63'000	41'000	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
Débiteurs/créanciers Fonds spéciaux ./	. 4'005.45	13'024.35				
Impôt anticipé Fonds spéciaux	2'135.20	825.15	74'418.59		67'572.99	
Actifs transitoires			6'008.10		14'733.50	
Immeuble			182'600		182'600	
Mobilier			1		1	
Créanciers/débiteurs exploitation			146 2 A T T	5.		
envers Fonds spéciaux			4'005.45			13'024.35
Passifs transitoires				12'770.40		24'492.80
Fonds spécial "Immeuble"	5'244.80	5'973.60				
Fonds spécial "Chemin d'Outremont"	13'461.70	14'697.65				
Fonds spécial "Martinet"	6'930.80	9'918.95		7		
Fonds spécial "Général"	34'961.29	22'359.99		12		
Fonds spécial "Formation professionnelle"	13'820	14'622.80		74'418.59		67'572.99
Capital		576		327'637.56		314'783.11
			414'826.55	414'826.55	419'873.25	419'873.25



Glovelier Restaurant de la Poste –

Ø 066 56 72 21

Famille Mahon-Jeanguenat

Grandes salles pour noces et sociétés - Salles à manger accueillantes - Relais des sportifs - Centre de confé-Fermé le lundi dès 14 heures rences



itel-Restaurant de la Gare 2725 Le Noirmont

> G. & A. Wenger - Tél. (039) 531110 Spécialités selon saison et arrivages Menu du jour - Chambres tranquilles

SAIGNELÉGIER

HÔTEL BELLEVUE

Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aména-

gés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond 039 51 16 20

Hugo Marini

COURFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités campagnardes Lard - Saucisse - Terrine

Marianne et Marc Beuchat

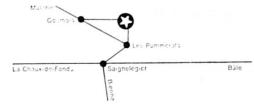
Fermé le mardi



«Chez l'Cabri»

Restaurant de la Couronne Famille Laurent Maillard 2923 COURTEMAICHE Tél. (066) 66 19 93

CUISINE RÉPUTÉE DANS UN CADRE RUSTIQUE



AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes Pain de ménage cuit au four à bois Dortoirs pour groupes

Famille P. Dubail-Girard Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale

Laurent Degoumois 027 41 17 63

MOUTIER	HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES						
requestion and the	PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »						
	Cuisine à toute heure	Fam. Montanari					
	Spécialités italiennes	032 93 16 69					
MOUTIER	HÔTEL OASIS						
	Chambres tout confort						
. 3 % %" 1	Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer	François Pose					
6 ON _ 6 C 90	Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	032 93 41 61					
SAIGNELÉGIER	HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC						
	L'étape gourmande au cœur des Franches- Montagnes – Spécialités selon saison et arri- vages des produits frais – Idéal pour vos vacances et réunion de travail	Michel Jolidon-					
MOUTIER	RÔTISSERIE DU CENTRE						
	Spécialités au feu de bois Viandes – Poissons – Fruits de mer Menu du jour	Michel Montavon 032 93 17 89					



téléphone 066 22 11 57

chauffage central

installations sanitaires

ventilation - climatisation

couverture - ferblanterie

du possible, on arrive à mieux équilibrer les comptes de liaison.

Budget 1985

Le budget 1985 a été adopté lors de l'assemblée générale tenue à Moutier, le 10 novembre 1984.

Le voeu pieux d'assurer en partie le financement de la constitution de la banque de données par des recettes ordinaires ne sera, selon toute vraisemblance, que fort partiellement réalisé lors de l'exercice en cours.

Pour la géographie d'ensemble de ce budget, on peut observer que certaines recettes ont été nettement améliorées. par rapport à celles des années précédentes. Le but avoué était de parvenir à l'équilibre indispensable des dépenses ordinaires et, qui plus est, de permettre essentiellement l'inscription d'un déficit inférieur de fr. 5000.- à la dépense extraordinaire de fr. 30 000.-, qui incombe à l'exercice en cours. C'est ainsi que certains produits ont même fait l'objet de prévisions plutôt optimistes. Il s'agit essentiellement des postes «cotisations individuelles», par fr. 1000.-. «abonnements», par fr. 1000.- et «annonces publicitaires», par fr. 2000.–. Aussi, au vu des résultats en cours, il est fort vraisemblable que le déficit sera de l'ordre de fr. 30 000.-, ce qui implique cependant, comme résultat concret, que les comptes ordinaires seront en principe équilibrés.

On doit prendre par ailleurs en considération que, pour des raisons d'économie, il sera renoncé à l'impression indépendante du complément 1985 de l'annuaire statistique, tel qu'il avait été conçu, et ce au profit de la parution d'un prochain bulletin un peu plus important consacré à cet objet cet hiver. Cette manière de procéder aura pour avantage de respecter pour l'essentiel les décisions prises,

toutefois sous une forme moins onéreuse.

Il faut aussi relever que le savoir faire acquis lors de l'élaboration de l'annuaire statistique va certainement permettre d'obtenir, cette année déjà, un léger excédent de recettes sous la rubrique « études et travaux spéciaux », bien qu'on n'ait voulu inscrire aucun montant pour cet exercice déjà.

Budget 1986

Les tâches propres à notre association, qui ne peuvent d'ailleurs être réalisées par les organismes mis en place par les cantons, doivent subsister.

De plus, de nouvelles activités, qui touchent à des créneaux où rien n'est entrepris, comme l'organisation de cours spécifiques de formation répondant à un besoin souvent exprimé, justifient amplement que soient creusés de nouveaux sillons. Il y va, il est vrai, de l'espoir de pouvoir disposer dans un prochain avenir de moyens propres à améliorer les produits des comptes d'exploitation. En outre, l'utilisation future de la banque de données devrait permettre d'entrevoir, à moyen terme, que les mesures draconiennes qui ont été décidées - et qui ne peuvent être maintenues à longue échéance sans que l'activité de l'association ne s'en ressente - puissent, selon toute probabilité, être quelque peu relachées.

A ce sujet, il est à relever que les deux nouvelles rubriques « organisation de cours » et « études et travaux spéciaux » prévoient des charges et des produits équilibrés. On peut cependant espérer que les résultats laisseront un léger reliquat actif. En outre, les charges occasionnées à l'association par ces nouvelles activités permettront d'améliorer ponctuellement le statut du secrétaire général, occupé à mi-temps pour son rôle d'animateur. Il en ira de même du

FONDS GENERAL

Solde reporté Impression de la "Table des matières" Ventes de la "Table des matières" Subventions Composition de l'"Annuaire statistique" Impression de l'"Annuaire statistique" Ventes de l'"Annuaire statistique" Subventions Procédure en cours Acquisition de parts sociales Intérêts actifs Solde à nouveau

IMMEUBLE

Solde reporté Intérêts actifs Provision pour travaux futurs Solde à nouveau

CHEMIN D'OUTREMONT

Solde reporté Contributions annuelles Travaux d'entretien Intérêts Attribution du fonds au futur propriétaire Solde à nouveau

MARTINET DE CORCELLES

Solde reporté Subvention de la Ligue Suisse pour la protection du patrimoine (Heimatschutz) Dons Travaux devisés Assurances Electricité Intérêts Remise à la fondation à constituer Solde à nouveau

FORMATION PROFESSIONNELLE

Solde reporté Attributions extraordinaires de prix aux apprentis Reliquat de la distribution des prix Intérêts Solde à nouveau

FONDS SPECIAUX

Budget	1984	Compte	s 1984	Budge	1985	Budget 1986		
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
	34'961.29		34'961.29	- profer 14	22'359.99		24'459.99	
9'400	2'000	9'400	2'984.90		100		100	
	2'040	121225 20	2'040					
13'057.20		13'336.20 8'540						
	10'000 p.m.		13'547 p.m.	×	1'000 p.m.		500 p.m.	
3'000	P				-		550	
500	600	500	603		1'000		1'000	
13'644.09		22'359.99	5.11.26.10	24'459.99	24'459.99	26'059.99	26'059.99	
49'601.29	49'601.29	54'136.19	54'136.19	24'459.99	24 459.99	26 039.99	20 033.33	
		4 = 1			81			
	5'244.80 200		5'244.80 209.75		5'973.60 250		6'223.60 250	
		5'973.60	519.05	6'223.60		6'473.60		
5'444.80	5'444.80	5'973.60	5'973.60	6'223.60	6'223.60	6'473.60	6'473.60	
3 444.00								
	131461 70		13'461.70		14'697.65	1 15	- × -1 -1	
	13'461.70 1'130		1'060		1'130		8 1	
1'130	500	362.50	538.45	1'130	650			
13'961.70		14'697.65		15'347.65				
15'091.70	15'091.70	15'060.15	15'060.15	16'477.65	16'477.65			
2020-024 (42-7) (40-7) (20-7)	25000 10 50000 10000							
	6'930.80		6'930.80		9'918.95			
	2'000	- 2	2'000		_			
	23'000	1'012.10	2'015.50	1				
1'002.50 300		239		300				
200	300	80.80	304.55	200	450			
30'728.20		9'918.95		9'868.95				
32'230.70	32'230.70	11'250.85	11'250.85	10'368.95	10'368.95			
			* *					
	13'820		13'820		14'622.80		5'122.80	
10.000			5	10'000				
	500		250 552.80		500		250	
4'320	141255	14'622.80	141622.00	5'122.80	15'122.80	5'372.80	5'372.80	
14'320	14'320	14'622.80	14'622.80	15'122.80	15.122.80	5 3/2.60	3 3/2.00	

traitement de M. Jean-Paul Bovée, qui pourra assumer d'autres mandats pour l'association.

Pour le surplus, on peut se rendre compte que le budget prévoit un excédent de dépenses de 15 000.—, ce qui correspond à la dernière partie de la dépense extraordinaire décidée pour la constitution de la banque de données.

Ce budget est basé sur les cotisations inchangées suivantes:

- membres individuels: fr. 30.- au minimum;
- membres individuels apprentis ou étudiants: fr. 15.- au minimum;
- membres entreprises, groupements et sociétés: fr. 50.- au minimum;
- membres communes: fr. –.10 par habitant, mais au minimum fr. 35.-

Ainsi qu'on peut le constater, l'équilibre des comptes n'est pas recherché par le biais d'une charge supplémentaire auprès de nos membres.

Ajoutons qu'en principe les chiffres à prendre en considération paraissent pour le moins semblables à ceux des exercices précédents. Les divers postes usuels des comptes d'exploitation ne présentent en effet pas de différences essentielles.

B. Fonds spéciaux

Comptes 1984

Le résultat des comptes des fonds spéciaux appelle les observations suivantes:

- Fonds «général»: ce fonds fait ressortir des dépenses et des recettes qui correspondent à des prestations nouvelles et extraordinaires de l'association. Il a en effet essentiellement été utilisé pour l'ouvrage de la «table des matières» ainsi que celui de l'«annuaire statistique». Il est à relever que ces deux publications ont rencontré un grand

succès, ce qui permet de réduire d'autant les engagements pris. A ce propos, il ne faut pas oublier que toutes les ventes futures de ces ouvrages iront encore alimenter ce fonds « général.

- Fonds «immeuble»: la provision en réserve doit servir uniquement à l'entretien de l'immeuble, ce qui incombe, il est vrai, à l'association. Il a été alimenté cette année par un montant de fr. 519,05 provenant de solde des provisions constituées sur la part des charges de l'immeuble qui ont été nettement inférieures aux années précédentes. La contre-écriture de cette somme a été enregistrée sous le compte «charges et produits de l'immeuble» des comptes d'exploitation.
- Fonds «Chemin d'Outremont»: la somme à disposition a été constituée en son temps par un versement d'environ fr. 3 000.- du Département militaire fédéral et par le solde non utilisé des contributions de l'ADIJ et des utilisateurs du chemin. Bien que l'ADIJ souhaite vivement remettre ce chemin à ses utilisateurs, aucune solution n'a malheureusement pu être trouvée jusqu'à ce jour.
- Fonds «Martinet de Corcelles»: il sied de remercier les membres qui, durant cet exercice, ont amélioré encore la constitution de ce fonds nécessaire à l'acquisition de l'immeuble de la Taillanderie de Corcelles. Il est à mentionner que le solde à disposition ne comprend pas l'engagement pris par les fondations des maisons Von Roll S.A. et Migros, qui mettent à disposition chacune un montant de fr. 10 000.—, à savoir au total fr. 20 000.—, en vue de la constitution de la fondation prévue.
- Fonds «formation professionnelle»: un reliquat de fr. 250.- provenant de la distribution des prix aux apprentis participant au concours «Création apprentis 1984» est venu alimenter le compte. Aucun prix extraordinaire n'a été remis.



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

Case postale 344 2740 Moutier 1 Tél. (032) 93 41 51

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DE VERIFICATION DES COMPTES 1984

Conformément au mandat confié et à l'article 16 des statuts de l'ADIJ, nous avons contrôlé les comptes de l'année 1984, en procédant à de nombreux sondages.

Sur la base de nos constatations et des informations données par Me Schaller, Président, M. Gigon, trésorier, et par Mme Hagmann, chargée de la tenue des comptes de l'ADIJ, nous pouvons recommander à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Moutier, le 30 avril 1985

Les communes vérificatrices

COMMUNE DE SAIGNELEGIER

Benoît Bouverat

COMMUNE DE BELPRAHON

Hugo Von Niederhaüsern

Le vérificateur permanent

Fernand Voirol

Budget 1985

Il suffit de se reporter aux chiffes de l'avant-dernière colonne du tableau:

- Fonds «général»: les recettes escomptées seront plus importantes que celles prévues.
- Fonds «Chemin d'Outremont»: le transfert du fonds devrait revenir aux utilisiteurs de cette voie d'accès.
- Fonds «Martinet de Corcelles»: le montant disponible, les sommes à recevoir et l'ensemble de l'installation propriété de l'ADIJ, seront remis à la fondation en voie de constitution. Ajoutons qu'il est également attendu de la part de la SEVA et du canton de Berne un montant de l'ordre de fr. 120 000.—, devant permettre de faire l'acquisition de

l'immeuble sans qu'il y ait à prévoir au départ un service de la dette. Des démarches seront également entreprises pour que les travaux urgents soient faits dans les meilleurs délais.

- Fonds «formation professionnelle»: il est prévu un montant de fr. 10 000.-pour l'octroi de prix extraordinaires, éventuellement l'acquisition d'un travail particulier.

Budget 1986

Il n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est que le fonds « formation professionnelle » n'aurait éventuellement que près de fr. 4 500.- à disposition.

La Direction de l'ADIJ